

LE RECRUTEMENT PAR PACTE

Le recrutement par PACTE permet à des jeunes gens âgés de plus de 16 ans et de moins de 26 ans, ayant quitté le système scolaire sans qualification ou dont le niveau de qualification est inférieur au baccalauréat, d'être recrutés dans des emplois de catégorie C. Ils concluent un contrat de droit public et acquièrent, par une formation en alternance avec leur activité professionnelle, une qualification en rapport avec l'emploi dans lequel ils ont été recrutés. Au terme de son contrat, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps correspondant à l'emploi qu'il occupe.

Le Ministère de l'Education nationale recrute par la voie du PACTE :

- des adjoints administratifs de 2^{ème} classe,
- des adjoints techniques de laboratoire de 2^{ème} classe.

Références réglementaires

- *Ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE)*
- *Décret n°2005-902 du 2 août 2005 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat*
- *Circulaire du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE, publiée au JO du 12 octobre 2005*
- *Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*

Conditions d'inscription

Le recrutement par PACTE est ouvert aux jeunes gens âgés de plus de 16 ans et de moins de 26 ans, sortis du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue, ou dont le niveau de diplôme est inférieur au baccalauréat (*brevet des collèges, CAP, BEP, mentions complémentaires de niveau V...*).

Ayant vocation à devenir fonctionnaires, les candidats doivent également remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir, au bulletin n°2 de leur casier judiciaire, de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- être en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour remplir l'exercice de la fonction

compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les conditions d'inscription s'apprécient à la date de signature du contrat (en général le 1^{er} septembre de l'année au titre de laquelle le recrutement est organisé).

Lorsqu'un recrutement par PACTE est ouvert, le dépôt des candidatures s'effectue auprès des agences ANPE (toute agence ANPE de l'Académie), dans la période d'inscription arrêtée par le Recteur.

Le candidat constitue un dossier comprenant :

- une fiche de candidature, disponible sur le site de l'académie,
- un curriculum vitae détaillé,
- une lettre de motivation,
- une photocopie de la carte nationale d'identité, ou d'un passeport en cours de validité, ou tout autre justificatif de nationalité.

Examen des candidatures

Après contrôle de leur recevabilité, l'ANPE transmet les candidatures au Rectorat.

Une commission effectue une première sélection à partir du dossier de candidature remis à l'ANPE.

Les personnes dont la candidature aura été retenue à l'issue de cette première étape sont convoquées à un entretien devant cette même commission.

Résultats

Les candidats retenus à l'issue des entretiens concluent un contrat de droit public ayant pour objet de leur permettre d'acquérir, par une formation en alternance avec leur activité professionnelle, une qualification en rapport avec l'emploi dans lequel ils ont été recrutés.

Un tuteur est désigné pour accueillir et guider l'agent, suivre son parcours de formation et organiser son activité dans le service.

Le contrat est d'une durée d'1 an minimum à 2 ans maximum, renouvelable une fois. Il comprend une période d'essai d'une durée de deux mois. Au terme de ce contrat, l'agent a vocation s'il donne satisfaction à être titularisé dans le corps correspondant à l'emploi qu'il occupe.

Autre site à consulter : www.fonction-publique.gouv.fr

Mise à jour : juin 2008